

**Economiser l'eau et réduire la pollution agricole :
24 lauréats de l'appel à projets sur les techniques innovantes en agriculture
reçoivent 3 millions d'euros d'aide de l'agence de l'eau**

Lyon, le 12 juillet 2017. L'appel à projets de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse visant à financer des actions innovantes pour réduire les pollutions par les nitrates et les pesticides, diminuer les volumes d'eau prélevés pour l'irrigation et préserver les réserves en eau des sols s'est clôturé le 31 mars dernier. Il récompense 24 projets pour un montant d'aide de l'agence de l'eau de 3 millions d'euros.

Avec cet appel à projets inédit, l'agence de l'eau souhaitait dynamiser les activités de recherche, d'innovation et d'expérimentation du monde agricole consacrées à l'eau afin d'améliorer la qualité des milieux aquatiques.

Majoritairement portés par les stations expérimentales, associations agricoles, établissements d'enseignement agricole et chambres d'agriculture, les projets retenus concernent des techniques et des variétés qui permettent d'économiser l'eau (3 projets pour 140 000 euros d'aide) et des techniques et itinéraires techniques pour limiter l'usage des intrants (12 projets pour 1,7 M€ d'aide). 9 projets répondent à la fois aux deux objectifs de réduction des pollutions et d'économie d'eau (1,15 M€ d'aide).

• **Trois projets emblématiques financés sur le territoire Rhône-Méditerranée**

1. INNO VITI ROSEAU : s'adapter au manque d'eau en PACA

Porté par le Centre de Recherche et d'Expérimentation sur le Vin Rosé en partenariat avec les chambres d'agriculture du Var et des Bouches du Rhône, l'Institut Français du Vin et le GRAB, le projet INNO VITI ROSE EAU a pour objectif d'anticiper les conséquences du réchauffement climatique.

Des acquisitions de références viticoles et œnologiques seront réalisées sur des cépages à la fois adaptés à la sécheresse et respectant la typicité des vins rosés de Provence. Une collection comprenant l'ensemble de ces cépages étudiés pour leur adaptation à l'évolution du climat, sera implantée dans le Var en 2017. La protection de l'environnement et la réduction des intrants sont des préoccupations majeures pour la viticulture de demain. Ainsi, des cépages résistants aux maladies cryptogamiques plantés en 2014 à titre expérimental dans le Var, seront suivis et vinifiés.

Les résultats attendus pour l'eau sont la limitation, voire la suppression de l'utilisation des pesticides grâce aux cépages résistants aux maladies et la limitation des volumes d'eau prélevés pour l'irrigation des vignes, grâce à la résistance à la contrainte hydrique des cépages testés. Les résultats seront valorisés auprès de la filière.

2. IQU'Eau en Bourgogne-Franche-Comté : « Innover pour la qualité et la quantité de l'eau »

Ce projet vise à réduire les impacts environnementaux des systèmes de culture. Il est porté par la chambre d'agriculture de Côte d'Or en partenariat avec AgroSup Dijon et en association avec l'INRA de Dijon qui assurera l'expertise scientifique des actions et du traitement des données. Conduit sur 3 ans, il permettra de tester plusieurs pratiques innovantes (agroforesterie, couvert permanent des cultures, désherbage mécanique innovant, maîtrise de l'irrigation) pour réduire l'usage des intrants (pesticides et nitrates), limiter leur transfert dans le milieu et limiter les prélèvements d'eau. Les tests seront menés sur des parcelles situées en zone de captages ou sur des parcelles représentatives des conditions de zones de captages. Les résultats pourront être diffusés et valorisés auprès des exploitants, avec l'aide des étudiants d'AgroSup Dijon chargés d'élaborer des outils de communication.

3. ACR'eau en Auvergne-Rhône-Alpes : Des systèmes en Agriculture de Conservation pour réduire la dépendance aux intrants et préserver la qualité de la Ressource en eau

Ce projet a pour objectif de concevoir et expérimenter des systèmes de grandes cultures innovants afin d'évaluer leurs performances sur la qualité de l'eau. Il est porté par l'ISARA-Lyon en partenariat avec la coopérative agricole la Dauphinoise, sur une période de 3 ans.

L'expérimentation vise la réduction des herbicides par la suppression du labour, ainsi que la limitation des risques de lixiviation des nitrates par la gestion de couverts végétaux associés aux cultures de vente. En complément, une évaluation transversale de ces systèmes sera conduite (réduction d'intrants, rentabilité, biodiversité, temps de travail...) ainsi qu'une valorisation des résultats.

Cet appel à projets était mené en partenariat avec les financeurs historiques de la recherche agricole, et notamment les conseils régionaux. Pour le territoire de la région Occitanie, le dispositif de l'appel à projets de l'agence de l'eau était spécifiquement lié avec celui du conseil régional : les résultats conjoints en seront connus après l'été.

Pesticides et prélèvements d'eau, premières causes de dégradation des eaux

40% des cours d'eau et 20% des nappes sont contaminés par des pesticides ou les nitrates. Cette pollution diffuse est l'une des principales causes de dégradation des eaux du bassin Rhône-Méditerranée et, globalement, ce type de pollution ne régresse pas.

40% du bassin Rhône-Méditerranée est en déficit d'eau. Pour préserver les milieux aquatiques des baisses de débit et leur permettre de s'adapter au changement climatique, il est primordial de limiter les prélèvements, de démultiplier les actions d'économies d'eau, de retenir l'eau dans les sols et d'augmenter leur capacité d'infiltration.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr - [@SauvonsLeau](https://twitter.com/SauvonsLeau)

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières et protéger la biodiversité. L'agence de l'eau emploie 350 personnes et dispose d'un budget annuel d'environ 500 millions d'euros.

Contacts presse

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 - valerie.santini@eaurmc.fr
Agence Plus2sens – Laurence Nicolas – 04 37 24 02 58 - laurence@plus2sens.com